

BILAN - ACTIF

000535 - SAS A.M.G.VIOLET

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/23	Situation nette au 31/12/22	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement		102	-102	-100
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8	2 491	-2 482	-100
Fonds commercial (1)	2 561	2 561		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 334	5 845	-1 511	-26
Installations tech., matériel et outillag. indus	23 484	27 928	-4 444	-16
Autres immobilisations corporelles	9 646	14 509	-4 863	-34
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	40	40		
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 000	10 000		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	50 073	63 475	-13 402	-21
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	168 247	205 567	-37 320	-18
En cours de production (biens et services)	41 760	24 100	17 660	73
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients (3)	122 899	133 493	-10 594	-8
Clients douteux, litigieux (3)	2 759		2 759	
Provisions pour dépréciations des clients	-2 299		-2 299	
Clients Factures à établir (3)	57 846	101 801	-43 955	-43
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	3 617	3 022	596	20
Autres créances (3)		818	-818	-100
Groupe et associés (3)	2 818		2 818	
Débiteurs divers (3)	6 367	6 363	5	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	196 142	229 402	-33 260	-14
Charges constatées d'avance(3)	3 786	1 786	2 000	112
TOTAL ACTIF CIRCULANT	603 943	706 352	-102 409	-14
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	654 016	769 827	-115 811	-15

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

000535 - SAS A.M.G.VIOLET

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Situation au 31/12/22	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	40 500	40 500		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	93 878	93 878		
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	1 500	1 500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	207 311	193 954	13 357	7
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	43 956	50 357	-6 400	-13
SITUATION NETTE	387 145	380 189	6 956	2
Subventions d'investissement	9 150	13 542	-4 392	-32
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	396 295	393 731	2 564	1
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	46 947	95 947	-49 000	-51
TOTAL PROVISIONS	46 947	95 947	-49 000	-51
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	70 784	101 828	-31 044	-30
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	45	140	-95	-68
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	72 739	107 786	-35 048	-33
Fournisseurs, factures non parvenues	11 384	15 565	-4 181	-27
Dettes fiscales et sociales	55 741	54 577	1 164	2
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	81	252	-172	-68
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	210 774	280 149	-69 375	-25
Ecarts de conversion passif				
Ajustement de N à la durée de N-1				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	654 016	769 827	-115 811	-15
(1) Dont à plus d'un an	39 439			
(1) Dont à moins d'un an	171 335			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000535 - SAS A.M.G.VIOLET

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
ANNEXES COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRES			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000535 - SAS A.M.G.VIOLET

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000535 - SAS A.M.G.VIOLET

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2022 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.